

# *Présentation*

Sur le thème 4

## **Questions se rapportant à l'Examen de l'Application de la CNUCTO**

**15ème Réunion du Groupe de Travail d'experts gouvernementaux  
sur l'assistance technique  
(03-04 juin 2024)**

---

**Le Préfet de Police,  
Ahmed AIT TALEB, DGSN/MI  
Royaume du Maroc**

---

# PLAN DE L'INTERVENTION

- CADRE LEGAL ET REFERENTIEL;
- CONTRIBUTION A L'EXAMEN DES ETATS PARTIES A LA CNUCTO;
- FORMALISATION DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CNUCTO;
- AVANCEES ET BONNES PRATIQUES;
- DIFFICULTES ET DYSFONCTIONNEMENTS;
- RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS.

# CADRE LEGAL ET REFERENTIEL

**CNUCTO**  
(Art 32 et 33)

**ENGAGEMENT EFFECTIF  
DANS LE PROCESSUS  
D'EXAMEN DE LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA CNUCTO**

**DAHIR N°1-02-132 DU  
04.12.2003  
PORTANT PUBLICATION  
DE LA CNUCTO + P1 ET P3**

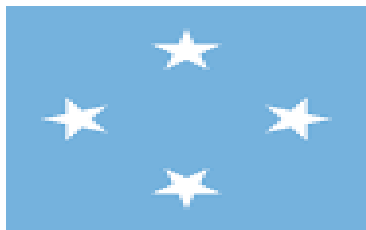
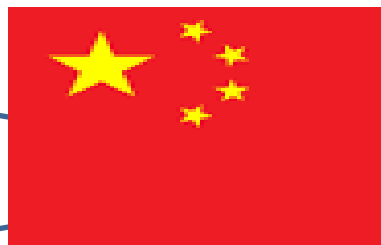
**MESURES ET ACTIONS DE  
COORDINATION INTER-  
DEPARTEMENTALES PRISES  
AU TITRE DE LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA CUNCTO ET  
SES PROTOCOLES  
ADDITIONNELS DUMENT  
RATIFIES (P1 ET P2)**

**PROCEDURES ET REGLES  
APPLICABLES AU  
FONCTIONNEMENT DU  
MECANISME DEXAMEN DE  
L'APPLICATION DE LA  
CNUCTO ET LES  
PROTOCLOES S'Y  
RAPPORTANT  
(Chapitre V, VI et VII)**

# CONTRIBUTION A L'EXAMEN DES ETATS PARTIES A LA CNUCTO

Pays examinés par le Maroc

Pays examinateurs du Maroc



# FORMALISATION DES ACTIONS DEDIEES A L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CTO

Structure de coordination interdépartementale chapeauté par le **point de contact national**



- MAEC.
- MJ;
- MI;
- MEF

Mandat et mission



- CSPJ;
- PMP.



- DGSN
- GR
- ADII

En rapport avec les examens d'autres pays

- Etude et analyse du questionnaire d'auto-évaluation;
- Préparation de la liste des observations.

- Coordination des éléments destinés au rapport national d'auto-évaluation;
- Préparation du dialogue constructif avec les points de contact des pays examinateurs

En rapport avec l'examen du Maroc

# AVANCEES ET BONNES PRATIQUES

(A mettre à profit)

## AVANCEMENTS REALISES

(Examen du Maroc)

Elaboration du questionnaire d'auto-évaluation nationale au titre du 1<sup>er</sup> module, en coordination avec l'ensemble des parties prenantes nationales, après avoir épuisé la phase préliminaire avec le Secrétariat

Soumission du résultat d'auto-évaluation nationale au Secrétariat, après sa validation, au niveau du point de contact national, à l'issue de consultations larges avec le spectre institutionnel concerné

Attente de la liste d'observations et du feedback requis pour entreprendre les démarches suivantes:

- Dialogue constructif avec les experts des pays examinateurs;  
- Validation de la liste des observations et, la liste résumée de ces observations.

Intégrer le processus d'examen de mise en œuvre de la CTO

Coordination nationale interdépartementale

Interaction positive avec le Secrétariat

## BONNES PRATIQUES

- Etude de la CTO et ses protocoles 1 et 3;
- Appropriation de la liste d'outils du "Mécanisme d'examen" et leur application sur les modèles sécurisés du portail "SHERLOC"

- Mise en place d'un comité de coordination interdépartemental pour la facilitation des modalités d'examen

- Satisfaction de la phase de consultation préliminaire organisée par le Secrétariat

# DIFFICULTES ET DYSFONCTIONNEMENTS (A redresser)

## QUESTIONS GÉNÉRALES

- Mobilisation de moyens et allocation des ressources nécessaires;
- Mise en place d'un mécanisme national de coordination;
- Gestion des difficultés de langue et de communication entre les points de contact des pays examinateurs et du pays examiné;
- Ecart d'organisation et de fonctionnement des points de contact nationaux et des moyens mis à leur disposition.

## PROBLEMES DE DÉMARCHES ET DE PROCEDURES DE TRAVAIL

- \* Adoption d'un unique formulaire en guise de questionnaire d'auto-évaluation destiné à tous les Etats parties, sans distinction aucune des situations spécifiques des parties concernées, et de leurs capacités effectives quant aux mesures à entreprendre pour l'intégration des modalités du Mécanisme d'examen d'application de la CNUCTO;
- \* Défaut de moyens de stimulation des acteurs de la société civile, notamment les associations de défense des droits des victimes, des dénonciateurs et des témoins, faute de sensibilisation requise aux droits de ces catégories.

## ECARTS D'INTERPRÉTATION ET DE PERCEPTION

- Ecart d'interprétation du dispositif de la CTO et ses 03 protocoles entre les experts nationaux;
- Perception controversée de la menace du crime transnational organisé aux niveaux nationaux;
- Divergence dans l'identification des besoins et l'établissement des priorités quant aux mesures à entreprendre pour la préparation de la réponse nationale au crime transnational organisé, notamment en la matière clé de la mise en œuvre de la CTO: l'assistance.

# RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

## A/S questionnaire d'auto-évaluation

Parallèlement au formulaire actuel qui paraît plus exhaustif en ce qu'il retrace les différents aspects prévus par la CNUCTO et ses 3 Protocoles, un formulaire simplifié gagnerait à être adopté en faisant la part des dispositions de portée contraignante et/ou déterminante pour la mise en œuvre de la Convention, à consolider nécessairement dans ledit questionnaire, tout en laissant à la convenance des parties le choix d'opter pour un examen simplifié ou exhaustif, au moins au cours de la première étape.

## A/S dialogue constructif

Revoir les modalités du dialogue constructif, pour en faire une opportunité d'échanges interactifs entre les points focaux des pays examinateurs et du pays examiné, et ce sur la base des informations/réponses données dans le questionnaire d'auto-évaluation et des observations préliminaires destinées à la liste des observations et/ou au résumé de la liste des observations. Cette recommandation, si elle est retenue, permettra davantage de clarifications sur les avancées réalisées et, éventuellement, les difficultés rencontrées, en permettant aux parties concernées d'apporter plus de clarification et de complément d'informations, avant la soumission de la liste d'observations et de son résumé final.

## A/S acteurs non étatiques

Dans le processus de **consultations en interne**, la pertinence des éléments de réponse destinés au rapport d'auto-évaluation, au même titre que pour la formulation de la liste des observations et le déroulement du dialogue constructif, les éléments de réponse et les échanges qui s'en suivent, gagneront en pertinence, en associant des acteurs de la société civile (académiciens, associations) qui s'activent dans le domaine de la défense des droits de l'Homme catégoriels, des victimes, des dénonciateurs, des témoins et des experts engagés dans des cas de lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des femmes et des enfants.



**Merci pour  
votre attention**